



**Val-d'Or**

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2017-28**

**AVIS** est donné que lors de sa séance ordinaire tenue le 21 août 2017, le conseil de ville de Val-d'Or a adopté le règlement d'emprunt 2017-28, décrétant une dépense de 420 000 \$ et un emprunt de 420 000 \$ pour défrayer le coût d'acquisition et d'amélioration de la propriété formée du lot 4 202 070 du cadastre du Québec, avec bâtisse, située au 24 de la rue Roland-Massé, à Val-d'Or, dans le but de l'utiliser à des fins d'entreposage.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 18 octobre 2017.

Il peut être pris communication de ce règlement au Service du greffe, à l'hôtel de ville, 855, 2<sup>e</sup> Avenue à Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Ce règlement entrera en force et en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la loi.

**DONNÉ À VAL-D'OR**, le 1<sup>er</sup> novembre 2017.

  
**M<sup>e</sup> ANNIE LAFOND, notaire**  
**Greffière**